

DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017

Une nouvelle Dreal
au service
de la nouvelle région



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.territoires.gouv.fr



directeur régional de la Dreal
Bourgogne-Franche-Comté

Thierry VATIN

➤ J'ai le plaisir et la fierté de vous présenter le premier rapport d'activité de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté.

L'année 2016 a été riche et pleine. Une mobilisation collective remarquable a permis, non seulement de mettre en route la nouvelle Dreal, mais surtout de mettre ce nouveau collectif de travail au service de la nouvelle région et de nos partenaires.

Nous avons pu ainsi, ensemble, réaliser nos missions, contribuant au quotidien à la transition écologique et énergétique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Avec le recul, je constate que nous sommes ressortis plus forts de la phase de préfiguration de 2015.

Après une nécessaire période de rodage et d'ajustement pour nous mettre sur les bons rails, la fusion des deux anciennes Dreal a conduit avant tout à un collectif de travail dans lequel chacun a sa place, un mode de fonctionnement renouvelé dont l'ambition est de mieux mobiliser la mosaïque de compétences et d'expertises portées par les agents qui la composent.

Pour en arriver là, que de travail, que d'énergie fournis !

"Seul on peut aller vite mais ensemble on va plus loin"

Nelson Mandela

Dès le début de l'année 2016, j'ai invité l'ensemble des agents à se projeter et donner du sens à notre action : nous avons donc engagé l'élaboration de notre **projet de service**.

Plus d'une centaine de personnes ont participé aux groupes de travail, lieux d'expression des propositions et des innovations. Pour conforter les communautés de travail et consolider les partenariats, j'ai voulu construire ce projet en association étroite avec les principaux partenaires externes de la Dreal : DDT, autres services et opérateurs de l'État, conseil régional, collectivités, etc. Cette année a aussi été l'année d'une refondation de la collégialité et du travail en réseaux entre les services régionaux et les services départementaux de l'État.

En interne, nous avons su **développer les outils pour un fonctionnement facilité en multi-sites** : système informatique commun, visioconférences, travail à distance, règlement intérieur unique, covoiturage... Se devant d'être exemplaires, nous nous sommes engagés dans une approche globale en termes de qualité, de responsabilité environnementale et sociétale en élaborant notre **"Plan Administration Exemplaire et de Responsabilité Sociétale des Organisations"**.

Je suis fier de l'accomplissement de nos missions durant cette première année de fonctionnement.

Le panorama des actions présentées dans ce rapport illustre bien, dans sa diversité, le travail accompli et les résultats obtenus. Et nous pouvons collectivement nous réjouir de ces résultats qui sont autant d'avancées concrètes et durables au service de nos concitoyens et de nos territoires.

En 2017, notre feuille de route est ambitieuse et motivante : il s'agit de mettre en œuvre notre projet de service au travers des 35 actions retenues, de poursuivre l'ancrage territorial de la transition écologique et énergétique. Il s'agit aussi de répondre présent auprès de la Région et de l'appuyer dans

l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, ainsi que dans la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Il nous faudra aussi mobiliser les acteurs, développer des synergies pour la rénovation énergétique de l'habitat, continuer d'accompagner nos Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte, poursuivre les opérations d'infrastructures routières ou ferroviaires attendues et importantes pour l'économie des territoires traversés, lancer avec l'ARS et la Région le troisième Plan Régional Santé Environnement.

Bien sûr, nous nous devons de toujours mieux travailler en réseaux avec les DDT et les opérateurs de nos ministères, et **nous ouvrir davantage sur l'externe** : les collectivités, les entreprises, les opérateurs économiques, etc. Et bien évidemment continuer à assurer nos missions régaliennes de protection des populations et des usagers : risques naturels, technologiques, contrôle des transports, inspection des installations classées et des sites, etc.

En 2017, la nouvelle équipe gouvernementale pour nos deux ministères avec deux ministres, une ministre déléguée et trois secrétaires d'État va donner une nouvelle impulsion dans la continuité des politiques engagées de transition écologique, énergétique et de cohésion des territoires. Cela va renforcer le sens de notre action sur le terrain pour porter et décliner ces politiques.

Il s'agira de rendre concrètes dans tous les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté, la Transition Écologique et Solidaire et la Cohésion des Territoires.

Cette mission, nous devons la remplir en partenariat avec la Région et l'ensemble des collectivités ainsi qu'avec tous les opérateurs de l'État et les partenaires locaux.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun et sur l'ensemble des équipes de la Dreal pour réussir ce challenge.

Organigramme

DIRECTEUR
Thierry VATIN

CABINET

Marie-Pierre COLLIN-HUET
*DIRECTRICE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS
MODERNISATION RÉFORME, COMMUNICATION, CABINET*
adjointe Cabinet Pascale de SAINTÉ AGATHE

Communication
Patricia DROZ

MISSION QUALITÉ ENVIRONNEMENT

Delphine GIRARD
adjointe
Claire SAUNIER

MISSION RÉGIONALE CLIMAT AIR ÉNERGIE

Sébastien CROMBEZ
DIRECTEUR DE PROJETS STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX
adjoint MRCAE Jérôme LARIVÉ
.....
Expert politique énergie climat et énergies renouvelables
Bruno CHARPENTIER
Régulation Air et Énergie
Jean-Charles BIERMÉ
Coordination des politiques énergie climat
Nelly VULCANO-GREULLET

DIRECTEUR ADJOINT
Hugues DOLLAT

DIRECTRICE ADJOINTE
Marie RENNE

DIRECTRICE ADJOINTE
Florence LAUBIER

TRANSPORTS MOBILITÉS

Michel QUINET
adjoints
Pascal GIRARD
Olivier THIRION

.....
**Chargé des relations
institutionnelles**
Régis DESSERME

Finance - achat public
Elisabeth DE JÉSUS

**Régulation
des transports**
Richard JANIAK

**Intermodalité
déplacements**
Jacques CORBET

**Maîtrise d'ouvrage
routière**
Eric GUICHON

PILOTAGE RÉGIONAL DES MOYENS

Isabelle LOMBARD
adjoint
Benoit GRAS

.....
Appui au pilotage
Naïma ATILLAH

**Accompagnement
social**
Hélène LAIRD

Supports intégrés
Sébastien DUMONT

GPEEC Formation
Isabelle RIGOLET

LOGEMENT, CONSTRUCTION, STATISTIQUES

Renaud DURAND
adjointe
Virginie MENIGOZ

.....
**Logement social
politiques sociales**
Nelly BOUGENOT

**Statistiques
Études habitat**
Patrice PERRON

Parc privé
Samuel NAVORET

**Politique de la
construction**
Efficacité énergétique
Lucile LÉVÊQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE AMÉNAGEMENT

Arnaud BOURDOIS
adjointe
Sylvie FOUCHER

.....
Connaissance
Bruno LAZZARINI

Aménagement
Gilles LEMAIRE

**Évaluation
environnementale**
Armelle DUMONT

**Démarches de
développement durable**
Marie-Céline BRAILLON

PRÉVENTION DES RISQUES

Corinne SILVESTRI
adjoints
Dominique
VANDERSPEETEN
Antoine SION

.....
Risques chroniques
Franck NASS

**Risques naturels
Ouvrages hydrauliques**
Antoine SION

**Pilotage modernisation
ICPE**
Yves LIOCHON

Risques accidentels
Dominique
VANDERSPEETEN

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Jean-Marie ROUX
adjoint
Nicolas GUÉRIN

.....
**Affaires juridiques
Commande publique**
Thierry VILBE

Ressources humaines
Pascale ROUSSOT

Finances
Claudine RAVIER

**Informatique
systèmes d'informations
et logistique**
Laurence JACQUET

BIODIVERSITÉ EAU PATRIMOINE

Hugues SORY
adjoints
Jean-Yves OLIVIER
Annabelle MARECHAL

.....
Biodiversité
Luc TERRAZ

**Territoires
Sites et paysages**
Annabelle MARECHAL

**Hydrométrie
Gestion quantitative**
Marc PHILIPPE

**Eau et
milieux aquatiques**
Gilles CREUZOT

UNITÉS DÉPARTEMENTALES

CÔTE-D'OR
Alain SZYMCAK

JURA
Pierre CHRISMENT

DOUBS/Haute SAÔNE
Eric FLEURENTIN

DOUBS/T. DE BELFORT
Yvan BARTZ

SAÔNE-ET-LOIRE
Patrice CHEMIN

NIÈVRE/YONNE
Isabelle PETTAZZONI

Les missions de la Dreal

Une nouvelle organisation de l'État en région

La Dreal est le service régional des ministères de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bourgogne-Franche-Comté, créée début janvier 2016, s'inscrit dans la nouvelle organisation de l'administration de l'État en région. En effet, le gouvernement a engagé en 2015 une profonde modernisation de son action territoriale.

Le siège et la direction de la Dreal sont implantés à Besançon. La nouvelle Dreal est organisée en multisites avec une répartition de ses missions par grands blocs de compétence de part et d'autre des sites principaux que sont Besançon et Dijon.

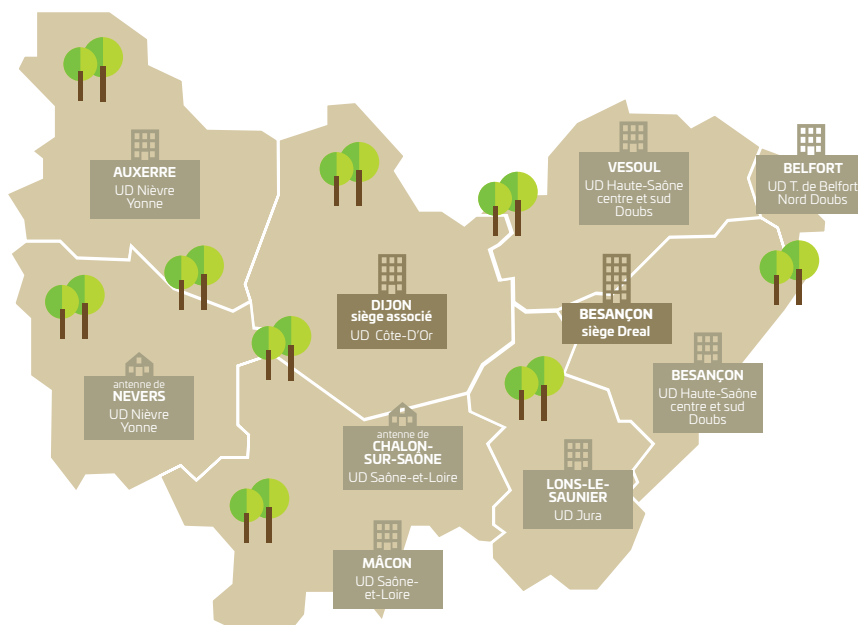
Cette organisation par grands blocs de compétences permet une plus forte spécialisation par métiers, une meilleure gestion et la mutualisation des compétences, le partage des bonnes pratiques au sein des blocs et entre les blocs.

Elle dispose par ailleurs de 6 unités départementales ou interdépartementales pour assurer, en proximité, certaines de ses missions : prévention des risques technologiques, police des mines et carrières et contrôle technique des véhicules.

Enfin, pour mieux accompagner la transition énergétique de la nouvelle grande région, une mission régionale Climat Air Énergie directement rattachée à la Direction a été créée.

En 2016, les missions de la Dreal ne changent pas sur le fond.

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle contribue à une meilleure intégration des politiques sectorielles au bénéfice des territoires et de leurs habitants.



Elle veille à la prise en compte des trois piliers du développement durable (préservation de l'environnement, développement économique, cohésion sociale) et cherche, de façon aussi approfondie que possible, la conciliation des enjeux et des usages.

Pour assurer l'accompagnement des projets particulièrement sensibles, la Dreal recourt au mode projet, afin d'assurer la transversalité de sa démarche et la maîtrise des délais.

Dans les dossiers qu'elle porte et instruit, elle adopte une approche pragmatique, proportionnée aux différents enjeux des territoires.

Elle veille à apporter, aux pétitionnaires qui en font la demande, la connaissance la plus complète et le plus en amont possible du dépôt des demandes, de façon à réduire les délais d'autorisation. Cette connaissance partagée constitue un élément-clé de la décision publique, contribuant ainsi à la sécurité juridique.

La Dreal accompagne la Région dans l'élaboration des documents-cadres, exerce directement diverses polices spéciales, émet des avis dans le cadre de procédures réglementaires, produit ou publie des données ou informations.

La Dreal mobilise une mosaïque de compétences et d'expertises pour :

- **porter la transition énergétique** (réduction des émissions de gaz à effet de serre, diversification de notre modèle énergétique, montée en puissance des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air),
- **porter la transition écologique** (favoriser la croissance verte préserver l'eau, la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages),
- **proposer des transports, une mobilité et des infrastructures toujours plus durables,**
- **aménager et développer durablement la nouvelle grande région** par l'évaluation environnementale, les grandes politiques d'aménagement (ScoT, PLUi) et les démarches territoriales de développement durable,
- **participer à la protection de la santé et de l'environnement,**
- **protéger contre les risques technologiques, naturels et hydrauliques,**
- **être au cœur des politiques du logement** (social, parc privé, statistiques) et promouvoir les constructions les plus durables et à la meilleure performance énergétique,
- **prendre en compte le caractère transfrontalier de la nouvelle région,**
- **Veiller à l'information** des citoyens, des acteurs économiques et sociaux sur les enjeux environnementaux par la diffusion de la connaissance environnementale.

L'identité de la Dreal

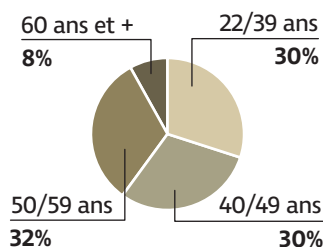
Les agents de la Dreal

Fin 2016, la nouvelle Dreal de Bourgogne-Franche-Comté est composée de 467 agents et de 15 personnes travaillant au CPCM (centre de prestations comptables mutualisées).

La répartition femmes-hommes est équilibrée.



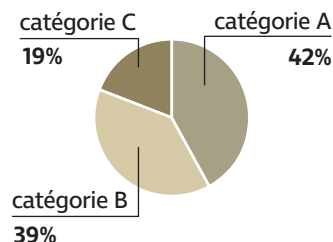
Répartition des agents par âge



L'âge moyen d'un agent est de 45 ans et 11 mois.

Les agents de catégorie A sont très majoritairement des hommes (62 %). L'écart se réduit nettement en catégorie B (plus que 55 % des agents) pour s'inverser totalement en catégorie C (seulement 20 % d'hommes).

Part des agents par catégorie



Des évolutions dans les modalités de travail

Pour accompagner la fusion des Dreal il a été proposé à 42 agents de pouvoir travailler en site distant (TSD). C'est une alternative à la mobilité, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle.

Le poste n'a pas vocation à demeurer durablement éloigné du site auquel il est rattaché dans l'organigramme : c'est pourquoi l'expérimentation du travail en site distant sur un poste est proposée jusqu'au départ de l'agent.

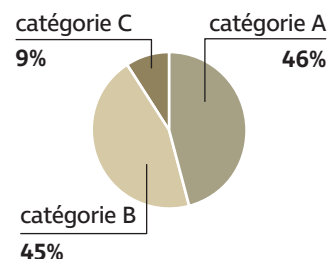
Le télétravail est pratiqué par 25 agents soit à leur domicile, soit dans des locaux professionnels distincts de la Dreal et de leur lieu d'affectation.

La formation des agents pour un meilleur accompagnement au changement.

L'année de création de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par un effort notable de formation des agents.

Ainsi en 2016, 2273 journées de formation ont été suivies, (soit 10 % de plus qu'en 2015) avec un nombre de jours de formations par agent de 5 jours (contre 4 en 2015).

Part des jours de formation par catégories d'agents



82 % des agents de la Dreal ont pu bénéficier de formations en 2016.



Première assemblée des agents à Dole en septembre 2015

Un nouveau système de management par la qualité

➤ La création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté est intervenue en même temps que l'évolution de la norme ISO 9001 : 2015.

La mise en œuvre de cette nouvelle norme était donc une opportunité à saisir pour construire la nouvelle structure et accompagner les agents.

En effet, la démarche qualité a vocation à structurer le mode de management de la Dreal, à mettre à disposition des outils pour les agents, à comprendre le contexte et les enjeux de la structure et à identifier les attentes de nos "parties intéressées" (partenaires, bénéficiaires internes et externes, donneurs d'ordre...)

➤ L'objectif est de travailler collectivement sur les enjeux prioritaires identifiés pour gagner en performance, en qualité de vie au travail et en image.

Un nouveau SMQ (Système de Management par la Qualité) Dreal Bourgogne-Franche-Comté est donc en cours de construction.

Trois axes de travail ont été développés en 2016 dans le but de proposer une première version de cartographie des processus, qui intègre et valorise le travail effectué par les services.

➤ Ce système repose avant tout sur une implication du management à tous les niveaux.

Pour mettre en œuvre les orientations stratégiques principales de la Dreal, **nous avons choisi de développer les axes suivants :**

- Mettre à disposition des agents, les outils et moyens nécessaires

pour réaliser leurs missions dans un contexte de fonctionnement multisites,

- Prendre en compte, surveiller et revoir les exigences des parties intéressées pertinentes "écouter les parties intéressées et déployer un projet de service",

- Harmoniser, déployer et sécuriser les pratiques "maîtriser les productions et développer les processus sur les sujets à enjeux",

- Animer les politiques publiques et les réseaux "identifier les réseaux thématiques et définir, mettre en œuvre les feuilles de routes associées".

Afin d'améliorer son exemplarité, la Dreal s'engage dans une approche globale en termes de qualité, de responsabilité environnementale et sociétale au travers du déploiement du PAE (Plan Administration Exemple)/RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).

➤ Six équipes, volontaires et motivées, ont été constituées sur les thématiques suivantes :

• **Les économies d'énergies dans le bâtiment** "Faire de nos lieux de travail des lieux confortables et économes en énergie",

• **La mobilité** "Plus de collectif, moins de carbone, moins de risques dans nos déplacements = agents plus épanouis !",

• **Les déchets et le gaspillage alimentaire** "Opération 0 gaspi à la Dreal",

• **La nature** "La nature au quotidien et sur son lieu de travail",

• **Les achats responsables** "Pour des achats, des marchés et une consommation responsables à la Dreal et par tous",

• **Les conditions et l'ambiance au travail** "L'humain au sein de la Dreal, faire de sa journée de travail un moment agréable et partagé".

Plusieurs actions ont été menées en 2016 grâce à l'engagement et l'implication des correspondants PAE/RSO dans les différents services, comme la semaine contre le gaspillage alimentaire, la semaine de réduction des déchets (opération nettoyage, collecte de jouets et tissus), l'inscription au concours CUBE 2020 (Concours Usage & Bâtiment Efficace), la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, des actions des CLAS (comité local d'action sociale) et ASCE (association sportive, culturelle et d'entraide) : ventes groupées, arbre de Noël, lancement d'un tournoi de baby-foot, colis de produits issus du commerce équitable, etc.

Risques

- Dans le projet de fusion
- Pour la future Dreal

- Avec les partenaires
- Dans les productions
- Pour les agents
- Pour le management

Écoute des parties intéressées

- Rechercher des zones d'adhérence et/ou anticiper des résistances à venir
- En déduire des sujets à enjeux

Procédures du quotidien

- Identification des besoins d'harmonisation et circuits clés
- Procédures pour le bon fonctionnement et les productions

Le projet de service

Une mobilisation de chacun pour relever 10 défis

➤ Dès 2015, le travail de préfiguration avait permis de définir ce qui devait être réussi d'ici fin 2017 afin de répondre à 4 enjeux :

- 1 > Construire et asseoir la Dreal** dans un fonctionnement en bi-site et nous mobiliser sur le management et réussir le management à distance,
- 2 > Mettre en œuvre les politiques prioritaires** de nos ministères de tutelle au service des territoires de la nouvelle région,
- 3 > Dépasser les oppositions** entre directions régionales et départementales et ainsi contribuer au renforcement du collectif des services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté,
- 4 > Nous ouvrir davantage** à nos partenaires et gagner en lisibilité.

Dès l'installation de notre nouvelle communauté de travail, il était nécessaire de se projeter vers l'avenir, en faisant le lien entre le passé et le futur, pour définir une stratégie d'action, dans le cadre de la nouvelle organisation. Celle-ci se devait d'être plus efficace, plus collégiale, modernisée et tournée vers un seul objectif : la satisfaction des agents qui la composent et des bénéficiaires de son action. L'élaboration du projet de service de la Dreal pour la période 2016-2017 a été lancée le 15 mars 2016 lors d'un séminaire rassemblant 70 cadres, au cours duquel les résultats d'une écoute de plus de 55 partenaires, menée par une équipe extérieure à la Dreal furent restitués. En effet, il s'agissait de consolider et positionner la nouvelle Dreal en tenant compte des perceptions et des attentes identifiées.

➤ Une phase d'élaboration expérimentale

Pour l'équipe de direction, les modalités d'élaboration du projet de service et les modalités d'association des agents comptaient tout autant que le résultat lui-même. La démarche a démontré l'intérêt et la richesse d'une mobilisation collective.

Dix groupes de travail copilotés par un membre du Codir et un partenaire,

mobilisant une centaine de personnes, ont expérimenté, fait des propositions, obtenu des "victoires rapides" pour relever chacun un défi :

GT 1 : *Comment être attentif au bien être au travail ?*

GT 2 : *Quels outils et moyens développer pour faciliter le fonctionnement bi-site ?*

GT 3 : *Quelles évolutions à conduire dans le management et le pilotage de la Dreal ?*

GT 4 : *Comment organiser l'articulation, la collégialité direction régionale/direction départementale ?*

GT 5 : *Comment développer une identité collective Dreal Bourgogne-Franche-Comté ?*

GT 6 : *Comment renouveler l'approche territoriale de la Dreal ?*

GT 7 : *Comment traduire les orientations de la COP 21 et la transition énergétique et écologique (TEE) sur le territoire régional ?*

GT 8 : *Comment concilier développement économique et protection de l'environnement ?*

GT 9 : *Comment développer les emplois de la croissance verte ?*

GT 10 : *Comment contribuer au développement de l'attractivité, de la lisibilité du territoire régional ?*

Les propositions d'actions issues de ces travaux ont été priorisées lors d'un séminaire associant les partenaires principaux en fin d'année 2016.

Ainsi, le projet de service s'est bâti naturellement en étroite collaboration et synergie avec les DDT, mais également les autres directions régionales et nos opérateurs les plus proches (DIRECCTE, DRAAF, Agence de l'eau, ADEME, Agence française pour la biodiversité, ONCFS...) Leur mobilisation a été exceptionnelle, témoignant de l'importance d'un travail en réseau et en collégialité pour un portage pertinent et plus efficace des actions.

En 2017, les équipes mobilisées s'emploient à mener les 35 actions prioritaires organisées autour de 5 postures : 1 > Écouter, 2 > Mieux se connaître, 3 > Apporter des solutions, 4 > Expérimenter, 5 > Se compléter et se coordonner".

Chacune des actions a un pilote et les postures sont coordonnées par un membre de l'équipe de direction.

Un bilan sera réalisé fin 2017.

Regard extérieur



Laurent MOYNAC

Directeur général adjoint au conseil régional BFC
Mobilités Territoires et Transition énergétique



Quelle est la réalisation de 2016 de la Dreal qui vous a apporté le plus de satisfaction ?

- Dans un contexte législatif qui laisse à la fois de la souplesse mais aussi peu de temps, le travail partagé sur les enjeux et le positionnement respectifs de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Agence régionale pour la biodiversité constitue une base partenariale solide pour conforter des politiques publiques efficaces au service de l'environnement.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- La fusion des régions a conduit la Dreal à s'interroger également sur ses missions lors d'un séminaire réussi le 30 novembre. Confrontée à la même nécessité d'opérationnalité rapide, de lisibilité et de repositionnement, la Région a pu ainsi composer avec cette mise en perspective collective.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Au delà des aléas des orientations, voire des postures qui s'appliquent à chaque institution, que chacun puisse sereinement continuer à travailler de façon constructive et respectueuse avec ses différents partenaires pour le territoire régional et le service public. Cette confiance - déjà acquise - Dreal/Région peut en constituer un vrai socle.

Bilan 2016

> Une année 2016 à énergie positive !

En 2014, un appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPcv) a été lancé pour initier, faciliter et concrétiser la transition énergétique et écologique en aidant financièrement les collectivités volontaires.

En Bourgogne-Franche-Comté, une dynamique particulièrement forte s'est enclenchée autour de cet appel à projets.

La région compte aujourd'hui 36 lauréats TEPcv pour un montant engagé de plus de 33 M€. Cette somme représente plus de 10 € par habitant.

Cette mobilisation s'est traduite par une première rencontre d'échange et de partage d'expérience de ces territoires tenue à Dijon le 22 novembre, autour des élus et de l'ensemble des acteurs portant la transition énergétique en région.

En parallèle, un travail a été engagé par la Dreal et la Direccte concernant l'appui **au développement des emplois de la croissance verte**.

Cette collaboration a permis l'obtention de fonds à destination d'une entreprise côte d'orientienne lui permettant de réaliser une étude pour lever un frein réglementaire à son activité ; notre région bénéficiera ainsi du programme "**Green deal**" mis en place fin 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

> 2016, une année qui ne manque pas d'air ... et de pollution

Trois territoires de Bourgogne-Franche-Comté font l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA) : l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle et les agglomérations de Dijon et Chalon-sur-Saône.

Leur suivi s'est traduit cette année par des étapes importantes, notamment sur l'aire urbaine : au terme de 3 ans d'actions conjointes de l'État, des collectivités et des professionnels pour améliorer la qualité de l'air, les résultats attendus sont au rendez-vous et il est décidé de maintenir les actions en place, avec surtout le travail de fond sur la communication et le partenariat entre acteurs concernés.

A Chalon-sur-Saône, une limitation de vitesse pérenne sur l'autoroute A6 a été décidée sur une portion longeant l'agglomération. Les actions issues de l'appel à projet national "**ville respirable en 5 ans**" sont engagées avec la signature de la convention entre le Grand Dijon et la Ministre Ségolène Royal.

L'hiver 2016 a été marqué par des pics de pollution récurrents aux particules, mobilisant fortement la Dreal du fait des passages en seuil d'alerte. Cet épisode marque l'hiver 2016-2017 comme une référence en la matière renforçant ainsi les enjeux liés à la qualité de l'air.

Suite à la révision des textes nationaux encadrant le déclenchement des mesures d'urgence, la Dreal a engagé un **travail d'actualisation des arrêtés préfectoraux d'alerte en situation de pic de pollution**, pour le compte des 8 préfets de la grande région et en concertation avec les acteurs concernés.

La Dreal et ses partenaires ont également organisé plusieurs événements à destination du public, des collectivités et des professionnels.

> Lignes électriques : un besoin d'énergie en forte évolution

Pour être acheminée depuis les centres de production vers les consommateurs, l'électricité emprunte le réseau public de transport d'électricité, destiné à transporter des quantités importantes d'énergie sur de longues distances.

Les ouvrages de ce réseau de transport ainsi que d'autres assimilés, font l'objet de demandes d'utilité publique et d'approbations de projets d'ouvrage qui sont instruits par la Dreal pour le compte des préfets de département ou du préfet de région.

En Bourgogne-Franche-Comté, les services de la Dreal ont été fortement mobilisés, le nombre de ces procédures ayant plus que doublé en 2016 par rapport à 2015.

Cette forte augmentation résulte :

- de nombreux travaux devenus nécessaires pour adapter la capacité du réseau aux besoins de raccordement des EnR, en déclinaison des schémas régionaux correspondants (S3REnR de Bourgogne et de Franche-Comté) ;

- du programme pluriannuel de sécurisation du réseau ;
- des travaux de mise en conformité, tels que les mises hors zones inondables ;
- d'une forte augmentation des raccordements éoliens.

Chiffres clés



36 lauréats TEPcv pour un montant de **33 M€**

150 conventions et avenants

86 dossiers en instruction pour les lignes électriques en Bourgogne-Franche-Comté en 2016.

Perspectives 2017

> Déploiement de la transition énergétique et de l'Accord de Paris

Pour l'année 2017, la MRCAE poursuivra ses efforts pour déployer la transition énergétique et l'accord de Paris en Bourgogne-Franche-Comté. Cela se traduira pour la Dreal par la poursuite d'une animation régionale, en lien avec ses partenaires, ainsi que par l'exercice de missions régaliennes, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, la sécurité d'approvisionnement en énergie et l'efficacité énergétique des entreprises.

Cette ambition se déclinera à travers plusieurs actions :

- **La poursuite du programme TEPcv** que la MRCAE souhaite inscrire largement dans les politiques territoriales et le déploiement des enjeux de la transition énergétique dans 42 communes de plus de 20 000 habitants, dorénavant appelées à se doter d'un plan climat air énergie territorial (PCAET).
- **La convergence des outils régionaux énergie-climat**, à laquelle la Dreal contribuera en partenariat avec le conseil régional et l'ADEME, afin d'évaluer les schémas régionaux existants en matière de climat, d'air et d'énergie, de préparer les futurs schémas et de se doter, à terme, d'un observatoire énergie-climat à l'échelle de la grande région.
- **La facilitation du développement des énergies renouvelables** pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, avec notamment la préparation d'un futur schéma régional biomasse.
- **L'exercice des missions de l'État en matière de qualité de l'air** dont la mise en place des arrêtés préfectoraux relatifs aux mesures à prendre en cas d'épisode de pollution de l'air.
- **L'exercice des missions de l'État contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises** au travers des audits et des plans de performance énergétique.



Rencontre autour des TEPcv le 22 novembre 2016 à Dijon

Regard extérieur



Blandine AUBERT
Directrice régionale de l'ADEME



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fière ?

- Une coopération réussie dans l'organisation d'un séminaire inter-régional (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) qui a réuni les Dreal, DDT et directions régionales de l'ADEME. Ce séminaire avait pour objectif de faire monter en compétences les services de l'État, de mieux se connaître et d'identifier des pistes de progrès pour accélérer la transition énergétique et écologique.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- L'année 2016 était pour l'ADEME l'année de la fusion et de la réorganisation. Nous avons surtout travaillé avec la Dreal à reposer les bases d'un nouveau partenariat.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Qu'elle renforce encore son accompagnement pour faciliter le parcours réglementaire des porteurs de projets complexes.

Bilan 2016

> Sécurité routière : un premier colloque à l'échelle de la nouvelle région pour mobiliser les acteurs

A l'initiative de la Dreal, un colloque régional a été organisé les 9 et 10 juin 2016 à Dijon en présence de Christiane Barret, Préfète de la région et d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière.

Ce colloque ciblant les publics dits "vulnérables" était destiné aux acteurs de la sécurité routière : services de l'État en charge de la prévention routière, forces de l'ordre, personnels de justice, de l'éducation nationale, associations, élus, etc.

Il a également montré la capacité des services à organiser une manifestation d'ampleur à l'échelle de la nouvelle région. Une réussite !

> Les opérations d'infrastructures en 2016

Sous couvert du volet routier des Contrats de Plan État Région (CPER) et du programme spécifique de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), des opérations d'aménagement du réseau routier national sont programmées pour une meilleure desserte des territoires. Quatre-vingt millions d'euros ont ainsi été programmés sur 2016.

Les travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Dreal fin 2015 sur trois sections de la RCEA en Saône-et-Loire ont pris de l'avance sur le planning et permettent désormais d'envisager des mises en service courant 2017.

Cette année écoulée a également marqué le lancement des travaux de la déviation de Port-sur-Saône qui s'étaleront sur 5 ans, et le démarrage de la première phase de mise à 2x2 voies de la RN 57 à la sortie de Besançon.

Le chantier de la RN 7 (dans la Nièvre) a vu la mise en service, de la section Moiry-Saint-Pierre- le-Moûtier, en présence d'Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports.

Les opérations d'infrastructures ferroviaires ont mobilisé également des crédits à hauteur de douze millions d'euros, en particulier pour la poursuite des travaux de réouverture de la ligne Belfort-Delle.

Le travail conduit en étroite partenariat entre tous les acteurs interdépendants de la commande publique a permis à la Dreal Bourgogne-Franche-Comté d'obtenir le meilleur taux national de consommation de crédits de paiement avec un taux de 109 % de la dotation initiale, (en lien avec une dotation complémentaire de crédit à la fin décembre).

> Un débat public pour la VFCEA

La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) constitue l'opération la plus importante du CPER 2015-2020, avec une phase d'avant-projet et une première phase de travaux pour un montant de près de 250 M€.

Son objectif est d'électrifier et mettre à gabarit un tronçon manquant de 160 km entre Nevers et Chagny. Cette opération présente un caractère unique mais comprend deux fonctionnalités complémentaires : un volet fret pour faciliter le transit depuis les ports de l'Atlantique vers la façade Est, et un volet voyageurs avec l'interconnexion de cette ligne pour les TER à la ligne LGV Paris-Lyon en gare TGV de Montchanin et un raccordement au réseau à grande vitesse pour le TGV Rhin-Rhône.

Compte-tenu des enjeux locaux, nationaux et européens de ce projet d'envergure, le secrétaire d'État chargé des Transports a saisi la Commission nationale du débat public.

La Dreal a participé activement à ce débat lancé en décembre 2016 et qui a rencontré un très vif succès. Le Maître d'Ouvrage SNCF Réseau proposera au comité de pilotage les suites à donner à cette opération, à la réception du rapport de la commission.

> La lutte contre la fraude

Le rôle de l'État en matière de transport routier est de veiller aux conditions d'emploi des salariés, à la sécurité des usagers de la route et à une concurrence maîtrisée entre les entreprises. Il doit par ailleurs garantir la mise en œuvre des sanctions prises à l'encontre des entreprises contrevenantes.

Les contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres au sein de la Dreal sont réalisés en étroite collaboration avec les agents des Ministères du Travail, de l'Intérieur ou des Finances. Le service intervient notamment contre la fraude au temps de travail, contre la concurrence déloyale ou contre le travail illégal.

La lutte contre le cabotage (action de transport de marchandises entre 2 points du territoire national réalisé par une entreprise non résidente) illégal et irrégulier est aussi un enjeu prioritaire.

En 2016, plus de 7300 véhicules sur route et plus de 220 entreprises sur site ont été contrôlés par la Dreal.

Plus de 110 avis ont été par ailleurs transmis au parquet et plus de 20 dossiers ouverts au titre de la lutte contre la fraude.

Chiffres clés



80 M€ de CP consommés pour la réalisation des infrastructures routières

21 dossiers ouverts en 2016 au titre de la lutte contre la fraude

1050 réceptions faites par le pôle véhicules et les unités départementales

18 COPIL organisés en lien avec les partenaires sur les opérations routières et ferroviaires.

Perspectives 2017

> Poursuite des études et travaux selon un rythme soutenu

L'importance des enjeux sur les opérations routières et ferroviaires ayant été reconnue au niveau national, la dotation budgétaire permettra de poursuivre les études et travaux d'infrastructures projetés. Sont prévus cette année les travaux de deux nouvelles sections de la RCEA, la poursuite de la déviation de Port-sur-Saône et la mise à 2x2 voies de la RN 57 près de Besançon, ainsi que plusieurs mises en services de sections de routes nationales en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les opérations ferroviaires, il est à noter la poursuite des travaux de réouverture de la ligne Belfort-Delle, le démarrage des travaux sur la ligne Paray-Chauffailles ainsi que les suites à donner au débat public sur la VFCEA.

> Nouveaux outils et partenaires pour la commande publique

Cette année verra l'arrivée de nouveaux outils et la réorganisation des partenaires de la commande et de l'achat public qui impacteront l'activité du Pôle Finances Achat Public du service.

> Réforme de l'instruction des demandes de transports exceptionnels

La mise en œuvre de cette réforme a largement mobilisé les équipes de la Dreal pour sa préparation en 2016.

> Le volet régulation des transports

Le travail entrepris en interne sur l'organisation du contrôle des transports de matières dangereuses en 2016 se concrétisera par une action conjointe sur sites et la mise en commun des données du service Prévention des risques et du Pôle Contrôle du service Transports Mobilités.

La Dreal accueillera à l'automne, dans le cadre des échanges de pratiques à l'échelle européenne, des contrôleurs de transport allemands.



Contrôle des transports terrestres

Regard extérieur



Marie-Françoise LECAILLON
Préfète de la Haute-Saône



Quelle est la réalisation de 2016 de la Dreal qui vous a apporté le plus de satisfaction ?

- Incontestablement le lancement du chantier du contournement de Port-sur-Saône attendu en Haute-Saône depuis plusieurs années : comité de pilotage, communication, manifestation de lancement et démarrage effectif des travaux. La procédure a été parfaitement maîtrisée par la Dreal. Je veux souligner également que l'appui technique de la Dreal pour faire évoluer le dossier des zones vulnérables a été déterminant pour la Haute-Saône.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- Paradoxalement, la crainte d'un éloignement des services régionaux des préoccupations départementales a été largement compensée par la mise en œuvre des engagements de service. J'apprécie les rencontres régulières notamment par visioconférence qui permettent de faire un point sur l'état d'avancement des principaux dossiers.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- La Dreal dispose de compétences, notamment juridiques, qui sont indispensables aux services départementaux pour traiter par exemple des contentieux complexes. Une collaboration de la Dreal plus « pro-active » dans ces domaines mériterait d'être renforcée.

Bilan 2016

➤ L'évolution du périmètre régional a conduit la nouvelle Dreal à reconfigurer la mise en œuvre des actions du service dans l'ensemble de ses domaines d'intervention

Ainsi, les deux axes prioritaires de travail du service sur le nouveau territoire ont été définis **sur la base d'un cadrage commun** partagé des actions régaliennes dans le domaine des installations classées, des équipements sous pression, des canalisations et des ouvrages hydrauliques ainsi engagées dès le début 2016 sur le nouveau périmètre, et **à partir de diagnostics** portant sur le nouveau territoire régional, notamment sur les domaines des risques naturels, une redéfinition des conditions d'animations régionales ainsi reconfigurées.

➤ Actions d'inspection et de contrôles

Tout au long de l'année 2016, le service PR a eu le souci de garantir la continuité des interventions de ses agents auprès des exploitants industriels.

Trois dossiers illustrent ce nouveau fonctionnement régional :

- La généralisation de procédures communes d'instruction des autorisations uniques des parcs éoliens ;
- La conduite d'une opération d'inspections du parc des Usines d'Incineration d'Ordures Ménagères (UIOM) au titre des deux réglementations des installations classées et des équipements sous pression. Le suivi de ces installations, sur la base d'une approche homogène, a permis de dresser un bilan des modalités de fonctionnement à l'échelle de la nouvelle région et la mise à profit des retours d'expérience.
- Le dossier d'autorisation du projet de canalisation de transport de gaz naturel dite "artère du Val de Saône" a trouvé son aboutissement en année 2016 avec la signature de l'arrêté ministériel autorisant la société GRTGaz à construire et exploiter cet ouvrage

stratégique concernant plusieurs départements.

La procédure administrative en inter-services (Dreal/ARS/DDT...) a pu ainsi être menée à son terme nonobstant le contexte de fusion.

➤ Actions d'accompagnement et d'animation de réseaux

PRSE3

L'année 2016 est marquée par les travaux d'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3). Les travaux se sont appuyés sur un état des lieux (www.orsbfc.org/publication/diagnostic-preparatoire-au-prse3) permettant d'identifier les spécificités et les enjeux en matière de santé environnement puis d'un ensemble d'ateliers réunissant les parties prenantes.

Les travaux menés conduiront à une validation de ce plan courant 2017 autour **de 5 axes** :

- 1 : L'eau dans son environnement et au robinet**
- 2 : Habitats et environnement intérieur**
- 3 : Qualité de l'air extérieur et santé**
- 4 : Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé**
- 5 : Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs**

Planification Déchets

La loi NOTRe confie aux régions l'élaboration et le suivi d'un Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Cette nouvelle compétence constitue un chantier d'ampleur qui sera à mener en concertation avec différentes parties prenantes (collectivités territoriales, État, organismes publics, organisations professionnelles, éco-organismes et associations agréées de protection de l'environnement). La démarche a été lancée fin 2016 pour la région.

Avec un objectif de finalisation en 2019, ce plan proposera une prospective de l'évolution des volumes de déchets, des objectifs de prévention et de recyclage, des éventuelles installations à créer ainsi qu'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire pour les dix prochaines années.

En 2016, dans un souci d'accompagnement de ces travaux structurants, la Dreal a rassemblé les éléments réglementaires et les données disponibles en matière de déchets (parc des installations, volumes de déchets...) permettant de partager un diagnostic préalable, et les premiers axes d'orientations stratégiques qui pourraient s'en dégager. Un dire de l'État a ainsi été construit. L'implication de la Dreal se poursuivra en 2017 au travers de sa participation aux instances d'élaboration.

Risques Naturels

La fusion des régions début 2016 s'est révélée très concrète pour le réseau Risques, réunissant les 8 DDT sous l'animation du service Prévention des Risques de la Dreal. Suite à un diagnostic territorial dressé en régie et à cette nouvelle échelle, une stratégie régionale triennale a été proposée puis avalisée par les instances. Elle donne les lignes d'action pour la Dreal et les DDT sur ces domaines.

Pour 2016, **deux orientations stratégiques** ont été ciblées :

- 1. Fédérer les équipes techniques** autour du développement et du partage de la connaissance,
- 2. Développer l'accompagnement** des nouveaux acteurs politiques dans le portage de projets.

Chiffres clés



- **803 inspections ICPE** pour un parc de **1465 installations classées** pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, **339 carrières**, **31 sites Seveso Seuil Haut** et **38 Seveso Seuil Bas**

- **16 PPRT approuvés**

- **53 inspections d'ouvrages hydrauliques**

- **5 stratégies locales de gestion des risques "inondation"** approuvées pour 6 territoires à risques importants

Perspectives 2017

Pour 2017, le service Prévention des Risques poursuivra les actions liées aux missions régaliennes et celles liées aux animations régionales tout en s'adaptant au contexte évolutif de la nouvelle région.

Cette ambition se traduit par de nombreux engagements parmi lesquels peuvent être cités :

- Le suivi des travaux de pose de la canalisation de transport de gaz "Val de Saône" et poursuite de la mise en place des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transports de matières dangereuses,
- Le reclassement des ouvrages hydrauliques concédés,
- L'approbation du PRSE3 suite aux différentes actions menées en 2016,
- L'accompagnement du conseil régional sur la mise en place de la planification "Déchets",
- La mise en œuvre du plan départemental "Référé inondation" et mise en place d'un exercice interdépartemental,
- La mise en route d'un plan d'actions "Culture des risques inondations" dans le cadre de la stratégie de l'État en région,
- La fusion des processus et la préparation de la Dreal à la certification ISO 9001.

Parallèlement à cela, la continuité des actions engagées avant la fusion sera poursuivie et portera notamment sur les thèmes suivants :

- Déclinaison et mise en œuvre de l'autorisation environnementale remplaçant l'autorisation unique,
- Poursuite du déploiement des actions visant à approuver les PPRT prescrits et la mise en œuvre des mesures prévues aux PPRT approuvés,
- Animation d'un groupe de travail national "surveillance du marché dans le domaine des équipements sous pression" pour le compte du Ministère, destiné à redéfinir les modalités d'actions dans ce domaine,
- Conduite des programmes d'instruction et de contrôle.



Travaux préparatoires au raccordement de l'artère Val de Saône à Palleau (71) – février 2017

Regard extérieur



Eric LALAURIE

Adjoint au directeur de la santé publique
Agence Régionale de Santé



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

- En 2016, le département Santé Environnement de l'ARS a travaillé en étroite collaboration avec le service Prévention des Risques de la Dreal pour l'élaboration du plan régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) co-piloté par la préfecture de région, le conseil régional et l'ARS. Il constitue un document stratégique à l'échelle de la nouvelle grande région visant à définir les priorités en matière de prévention en santé environnement pour les 5 prochaines années. Concrètement, une gouvernance pour l'élaboration du plan a été créée, avec une équipe d'animation et des axes prioritaires de travail ont été cofinancés par la Dreal et l'ARS. Cette collaboration s'est poursuivie tout au cours de l'année, conduisant à des échanges très réguliers entre les deux structures.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- Le lancement des travaux d'élaboration du PRSE3 dès la fusion tant de l'ARS que de la Dreal a permis très rapidement de reconstruire des liens entre les nouvelles équipes de part et d'autre autour d'un projet structurant. Il a également permis de s'approprier les enjeux de la nouvelle région. Le bilan de cette collaboration est très satisfaisant.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Au-delà du PRSE3, l'ARS et la Dreal ont rétabli en 2016 des collaborations dans les domaines d'intervention communs : avis dans le cadre de l'autorité environnementale, urbanisme/aménagement, eau, qualité de l'air intérieur...

Je ne peux que formuler le souhait que ces collaborations se pérennisent et se renforcent pour une encore meilleure efficacité de nos actions dans ces domaines.

Bilan 2016

➤ Intégration du nouveau périmètre régional dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat et de la construction

Les instances de gouvernance de niveau régional ont été reconfigurées à l'échelle du nouveau périmètre :

- Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), dont la Dreal assure le secrétariat, a été recomposé dès début 2016. Outre la réunion du comité plénier présidée par Madame la Préfète de région, le bureau de CRHH s'est réuni cinq fois, et les commissions spécialisées se sont réunies trois fois en 2016.

- La gouvernance régionale en matière de rénovation énergétique de l'habitat, secteur clé pour la mise en œuvre de la transition énergétique, a été redéfinie par les trois partenaires co-pilotes : État, région, Ademe, avec la mise en place d'un nouveau plan d'actions.

- Les deux cellules économiques régionales de la construction (l'ARIEC en Bourgogne et le CRIC BTP en Franche-Comté), dont la Dreal est le représentant de l'État au sein du Conseil d'Administration, ont travaillé activement en 2016 pour fusionner et procéder à des analyses à l'échelle de la nouvelle région.

Les publications de la Dreal sur la conjoncture de la construction ont été réalisées, dès début 2016, sur le nouveau périmètre.

➤ L'organisation de réunions thématiques d'informations

La Dreal a organisé différentes réunions thématiques d'information dans le domaine de la construction :

- Assurabilité des matériaux biosourcés dans la construction (à Besançon),
- Acoustique dans les bâtiments (à Dole),
- Gestion du risque radon dans les bâtiments neufs et existants (à Besançon et Autun).

La Dreal a également co-organisé et accueilli à Dijon le 8 novembre 2016 la journée de la Cotita (conférence technique interdépartementale des transports et de l'aménagement) Centre-Est sur la thématique "Gestion du patrimoine immobilier et transition énergétique : de la stratégie à l'action".

En Bourgogne-Franche-Comté, la vétusté des logements (5 points de plus qu'en moyenne nationale pour les logements construits avant 1975) et la précarité énergétique des ménages (1 ménage sur 4 en situation de précarité énergétique liée au chauffage) rendent indispensable le succès des programmes qui peuvent concourir à la rénovation énergétique du parc.

L'animation du programme Habiter Mieux a constitué l'un des chantiers majeurs de l'année 2016 pour la Dreal, en tant que délégation régionale de l'Anah. A cet effet, une réunion de promotion du programme Habiter Mieux, d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat pour les particuliers éligibles aux aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) a été organisée à Dole le 8 juillet. Afin d'appréhender concrètement tout l'intérêt de ce programme, une visite médiatisée d'un logement rénové a été organisée.

Au-delà de ces manifestations, la Dreal complète la diffusion d'informations en publiant sur son site internet les études thématiques qu'elle mène. Ainsi, en 2016, une étude sur les logements vacants et une étude sur les logements communaux ont été mises en ligne.

➤ La mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, renforcée par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, a introduit différentes mesures pour faciliter l'accès au logement pour les ménages les plus fragiles, pour améliorer la mixité sociale et pour rendre le système d'attribution de logements sociaux plus lisible, plus

transparent et plus équitable.

La Dreal anime au niveau régional la mise en œuvre de cette réforme, en lien avec les directions départementales interministérielles, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les bailleurs sociaux.

Un site internet permet de disposer d'informations sur les logements sociaux par commune et permet de déposer une demande en ligne.

Grâce à la mise en place du "dossier unique" en 2016, un demandeur qui souhaite déposer une demande de logement social n'a plus à déposer qu'un seul dossier, qui est ensuite partagé avec l'ensemble des bailleurs concernés.

Le rôle des principaux EPCI en tant que pilotes de la politique d'attribution des logements sociaux est réaffirmé. Une conférence intercommunale du logement est mise en place sur chaque territoire pour définir les orientations sur les attributions, et traduire concrètement dans une convention intercommunale d'attribution les objectifs chiffrés, qui permettront d'améliorer le logement des publics les plus défavorisés et de contribuer à une plus grande mixité sociale.

La mise en place de cette réforme de grande ampleur, engagée en 2016, a vocation à se poursuivre en 2017 et à faire l'objet d'un suivi dans les années suivantes.

Chiffres clés



1,5 million de logements en BFC dont 190 000 logements locatifs sociaux

25 000 attributions de logements locatifs sociaux en 2016

2 600 logements locatifs sociaux financés en 2016 (hors programme de renouvellement urbain)

3,2M€ d'aides directes de l'État
29M€ d'aides de l'Anah en 2016

3 500 logements privés rénovés à l'aide de l'Anah dont près de 2 300 au titre du programme Habiter Mieux (rénovation énergétique)

Perspectives 2017

➤ Poursuite de la mise en œuvre de la transition énergétique

Des actions partenariales se poursuivront en 2017, notamment sur la rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment, pour lequel des moyens financiers importants ont été alloués à la Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme "Habiter Mieux", en réponse à des besoins avérés sur le territoire régional.

➤ Information dans le cadre de journées techniques en matière de politique de la construction

- Organisation de trois demi journées sur l'expérimentation dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (bâtiments à énergie positive et réduction carbone)
- Information sur la réglementation en matière de surveillance de qualité de l'air intérieur dans les établissements sensibles (crèches, écoles, etc.)

➤ Étude sur l'estimation territorialisée des besoins en logements

Lancement d'une étude, en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) qui sera partagée avec les acteurs locaux concernés à l'automne 2017.

➤ Animation de la réforme des attributions

L'animation sur la mise en œuvre de la réforme des attributions se poursuivra tout au long de l'année avec des actions d'information sur la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017.

➤ Animation de la revitalisation des centres-bourgs

Une animation conjointe État-conseil régional sur cette thématique sera mise en place en 2017.



Visite à Mont-sous-Vaudrey (39) de Blanche Guillemot, directrice générale de l'Anah

Regard extérieur



Bernard LABOREY
Président de la Fédération Française
du Bâtiment en BFC



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

- A vrai dire, nous sommes très fiers de notre partenariat avec les services de la Dreal. Qu'il s'agisse des interventions de M. DURAND au sujet du logement en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de notre commission économique, ou encore du travail mené en commun au sein de la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC). Je pense aussi, naturellement, à la préparation de la conférence régionale de l'investissement, moment fort dans la vie de notre Fédération en 2016.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- Il est difficile de répondre à cette question. En revanche, nous pouvons témoigner que cette réorganisation ne s'est pas traduite par des dysfonctionnements : la réactivité et l'efficacité des services de la Dreal sont restées les mêmes.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Ne pas hésiter à solliciter et associer notre branche, à chaque fois que des sujets qui l'intéressent sont traités par l'État.

Bilan 2016

➤ Les pollutions diffuses dans l'eau : un objectif prioritaire

Les pollutions diffuses sont en Bourgogne-Franche-Comté une des deux principales causes de non atteinte des objectifs environnementaux des masses d'eau.

Cet état de fait a conduit à identifier l'amélioration de la qualité de l'eau dans son milieu naturel jusqu'au consommateur parmi les objectifs prioritaires de la stratégie de l'État en région et du projet de plan régional santé environnement (PRSE 3).

En termes de programmes d'actions ou de démarches préalables à de tels programmes, l'année 2016 a été particulièrement riche. En effet, sous l'égide des préfets coordonnateurs de bassin concernés, les délimitations des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine ont été révisées sur deux des trois bassins hydrographiques couvrant la région (Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne), induisant une forte mobilisation des équipes de la Dreal pour expertiser les données ainsi que les propositions de délimitation de ces zones (redécoupage de masses d'eau sur la base d'expertises hydrogéologiques) en concertation avec la profession agricole.

Par ailleurs, concernant les pesticides, l'année a été consacrée à la préparation du projet de feuille de route régionale du Plan Ecophyto II, en co-pilotage avec la DRAAF.

➤ L'inventaire des ZNIEFF a été validé

Suite à la fusion des régions, l'inventaire zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) Bourgogne-Franche-Comté est désormais constitué de 2049 zones dont 1890 de type I et 159 de type II. Ainsi, près de 43 % du territoire de la nouvelle région est concerné par une ZNIEFF.

Fruit d'un travail de fond initié il y a plus 10 ans par la Dreal en lien avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, l'inventaire des ZNIEFF vient d'être validé au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle pour les départements bourguignons.

Ces ZNIEFF de deuxième génération avaient été validées en 2013 pour les départements francs-comtois.

➤ Mise en place d'un comité inter-réserves naturelles nationales

Depuis 2010, la Dreal Franche-Comté et la région réunissaient les gestionnaires de leurs espaces protégés lors d'une traditionnelle visite sur site. En 2016, la nouvelle Dreal a souhaité élargir cette rencontre technique à l'ensemble des acteurs de la gestion des espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce sont donc les quatre Réserves naturelles nationales, les quatre Réserves naturelles régionales et le futur parc national des forêts feuillues de plaine qui viennent rejoindre ce réseau.

Ainsi, plus de 70 personnes se sont donné rendez-vous à Champlitte (70), le 6 juin, pour découvrir la gestion exemplaire des "pelouses sèches de Champlitte", site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

Ce fut l'occasion pour ce nouveau collectif de gestionnaires de milieux d'échanger sur les techniques et les problématiques communes et de partager leur point de vue sur la gestion de ces milieux remarquables que sont les pelouses calcicoles et la gestion des plantes messicoles.

Cette journée, qui contribue efficacement au réseau des espaces naturels protégés sera reconduite annuellement.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter et télécharger le numéro 22 de la revue l'Azuré qui témoigne de la richesse du réseau de gestionnaires en Bourgogne-Franche-Comté.

➤ De nombreux dossiers de catastrophe naturelle (CATNAT) en 2016

L'équipe d'hydrométrie de la Dreal, source unique de données permettant de caractériser nos deux fleuves et nos rivières, participe systématiquement aux procédures de déclaration de l'état de catastrophe naturelle pour les cas de ruissellement et d'inondation par débordement. Les inondations de mai/juin dans l'Yonne et la Nièvre, celles ponctuelles de mai sur le Serein (21) et la Vallière (39) et de juin autour de Belfort occasionnèrent 225 dossiers émanant d'autant de communes.

Rappelons que pour une inondation, la reconnaissance de l'État dite CATNAT, passe par un débit constaté supérieur à la crue de fréquence de retour 10 ans, ce qui ne fut pas toujours le cas. L'expertise de Météo-France, en particulier pour les ruissellements qui se produisent hors de réseaux de mesures, complète ou alimente les dossiers avant transmission au niveau ministériel. La qualité de la donnée fournie par les hydromètres conditionne donc la justesse de décisions qui touchent le quotidien de nos concitoyens.

Chiffres clés



5 586 permis CITES*

143 prélèvements de diatomées et **61** de macro-invertébrés par le laboratoire d'hydrobiologie

5 nouveaux arrêtés de protection de biotope.

180 demandes de dérogations espèces protégées (hors rana-culture qui a elle seule représente 371 dossiers)

4 opérations Grands Sites

1 projet de parc national : parc national de forêts feuillues de plaine

370 avis rendus sur diverses procédures administratives.

76 dossiers instruits au titre des sites classés

4 plans de gestion renouvelés pour les **Réserves Naturelles Nationales**

*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Perspectives 2017

➤ Accompagnement des acteurs dans la mise en place d'une Agence régionale de la biodiversité

Conformément aux possibilités offertes par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la région a décidé de lancer une démarche de préfiguration d'une Agence régionale de la biodiversité.

La Dreal, aux côtés de la direction régionale de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et des agences de l'Eau, accompagneront la région dans ce très important projet.

➤ Programme d'action "nitrates" pour toute la région Bourgogne- Franche-Comté

La nouvelle délimitation des zones vulnérables, ainsi que l'évolution du programme national de lutte contre les nitrates d'origine agricole, nécessite une révision des programmes d'actions élaborés en Bourgogne et en Franche-Comté pour définir un programme unique à l'échelle de la nouvelle région.

Après une phase d'évaluation des programmes d'actions actuellement mis en œuvre, un projet de programme d'actions devra être défini en 2017.



Première journée du réseau des gestionnaires d'espaces protégés en BFC 6 juin 2016

Regard extérieur



Stéphane WOYNAROSKI
Conseiller régional
délégué à la biodiversité et à l'Agenda 21



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

- En matière d'actions en faveur de la biodiversité, le partenariat entre le conseil régional de Bourgogne et la Dreal est une réalité depuis plusieurs années. La mise en place de la stratégie régionale de la biodiversité et du schéma régional de cohérence écologique en sont des preuves concrètes dont je suis fier ! Mais c'est vrai que c'était avant 2016... Aussi, suis-je particulièrement heureux (et fier !) que ce partenariat se poursuive avec le conseil régional et qu'il nous permette ensemble, avec l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau, de construire en concertation étroite avec tous les acteurs du territoire, la future Agence régionale de la biodiversité. C'est une priorité pour le conseil régional et il est plus qu'appréciable d'avoir le soutien des services de la Dreal.

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- La fusion des régions a bouleversé une organisation territoriale et administrative établie depuis de longues années. Donc, à l'instar de ce qui se passe pour les services du conseil régional, il a fallu un peu du temps pour prendre la mesure de cette nouvelle organisation. Pour autant, elle permet un travail en partenariat étroit sur tout le territoire de la nouvelle région : de l'Yonne à la frontière Suisse, de la Loire jusqu'aux monts du Jura en passant par Dijon et Besançon...

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Que nous puissions continuer à travailler en bonne intelligence et partenariat étroit au service de la Bourgogne-Franche-Comté et de sa biodiversité.

Bilan 2016

> Les missions principales du service

- **L'aménagement du Territoire**, sa planification et la lutte contre l'étalement urbain,
- **Les démarches de développement durable** et l'éducation au développement durable auprès des collectivités mais également en soutien du monde associatif impliqué par le débat public,
- **L'évaluation environnementale** notamment par la production des avis de l'autorité environnementale et l'instruction de demandes de cas par cas liés aux projets, plans et programmes sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **La connaissance et le partage de données, l'information géographique.**

> L'Aménagement du Territoire

Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté doit être approuvé avant la fin juillet 2019 .

Il a nécessité la mise en place d'un comité de suivi interne à la Dreal et de pilotage interministériel piloté par le SGAR, dès la fin 2016, afin de prévoir une organisation permettant la production du porter à connaissance en continu durant l'élaboration du schéma et notamment l'écriture par la Dreal d'une note d'enjeux de l'État.

La fin de l'année a également été l'occasion de valoriser la démarche de labellisation des ÉcoQuartiers en recrutant un prestataire pour la réalisation d'un film documentaire.

Enfin, septembre 2016 a été l'occasion de solder la fin de la gestion du programme FEDER précédent au sein de la Dreal avant transfert de l'activité auprès du conseil régional.

> Les démarches de développement durable

- **Promouvoir l'économie verte** : lancement et accompagnement d'une démarche sur la communauté de communes du Pays Charitois, réalisation d'un diagnostic.
- **Développer la transition social-écologique** : deux réunions interdépartementales se sont tenues. En cours de réalisation : un quatre pages concernant la santé environnementale, des vidéos, et des retranscriptions d'expériences locales.

> L'évaluation environnementale

Mise en place en 2016 de la mission régionale de l'autorité environnementale, autorité compétente en matière d'évaluation environnementale des plans et programmes.

La Dreal est placée sous l'autorité fonctionnelle de la MRAE pour les missions qui la concernent.

Cette réforme améliore la transposition du droit européen en matière de prise en compte de l'environnement et d'information des citoyens. La première réunion de cette mission a eu lieu le 7 juillet 2016.

> La connaissance et le partage de données, l'information géographique

La Dreal a lancé une étude sur l'extension de la plate-forme Géo-Bourgogne aux champs de la connaissance, suite à l'appel à projet du conseil général du développement durable. Le prestataire a été recruté fin 2016.

L'année 2016 a également été consacrée à la réussite de la fusion : créer la fonction information au sein de la Dreal (fusion des bases communales, fusion des cartographies dynamiques, mise en place d'un patrimoine de données, définition d'une politique d'animation du système d'information géographique (SIG).

La Dreal accompagne également le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme (Janvier 2020) en lien avec les DDT.

> La semaine européenne du développement durable

Lancement le 30 mai 2016 de la Semaine Européenne du Développement Durable avec un programme très riche ouvert en partie aux autres services de l'État.

Le point d'orgue a été mis sur la plate-forme de covoiturage Admobi, la Dreal se devant d'être exemplaire dans ses pratiques avec un engagement qui s'inscrit dans la stratégie de l'État en région.



Les opérations traditionnelles telles que les marchés bio/circuits courts ont été l'occasion de partager, avec les collègues des autres administrations, de beaux moments de convivialité autour des 35 exposants sur les sites de Besançon et de Dijon.

Des ateliers de fabrication de produits ménagers naturels ou les conférences sur la monnaie locale, ont permis de s'interroger sur les leviers d'action à la portée de chacun pour promouvoir le développement durable au quotidien et sensibiliser à ses enjeux.

Chiffres clés



- 241 instructions cas par cas
- 102 avis de l'autorité environnementale
- 600 cartes produites par le pôle géomatique
- 29 associations de défense de l'environnement soutenues financièrement :
 - 17 pour des actions liées au débat public,
 - 12 pour des actions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Perspectives 2017

➤ Pour l'année 2017, de nouveaux projets seront portés

- Réalisation et diffusion du film documentaire sur la valorisation de la démarche ÉcoQuartiers dès l'automne 2017,
- Publication d'outils pédagogiques concernant le panorama en région des SCoT (schéma de cohérence territoriale)/PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).
- Structuration régionale du Nouveau Conseil au Territoire en partageant une stratégie d'approche avec les huit DDT et dans le cadre d'une expérimentation territoriale inscrite dans une action de la Stratégie de l'État en Région (SER N°12).

➤ La poursuite des actions engagées

La Dreal poursuivra également l'accompagnement des travaux d'élaboration du SRADDET

- **Évaluation Environnementale :** Les actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'évaluation environnementale en région tels que commissaires enquêteurs, bureaux d'études, services de l'État, etc. seront poursuivies

L'année 2017 sera également marquée par la mise en œuvre de nouvelles procédures et réglementations concernant les études d'impact et sur les demandes de cas par cas des projets, que la Dreal devra appréhender et accompagner.

- **Connaissance :** La priorité sera mise en 2017 sur la fourniture d'outils de connaissance de diagnostics et d'analyse des territoires.

Outil de cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien, production d'un atlas internet avec approfondissement des thématiques (cartes, analyses, chiffres-clefs), réseau d'observation de la consommation de l'espace en région.

• Démarches de développement durable :

Une gouvernance régionale de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sera mise en place en 2017.

La Dreal contribuera à la préparation d'assises territoriales, ayant pour objectifs la mobilisation en faveur de la transition Écologique Énergétique et au Développement Durable.



Marché bio/circuits courts sur le site de Dijon durant la semaine du Développement Durable

Regard extérieur



Catherine TREBAOL
Directrice de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

Arrivée dans mes fonctions en août 2016, j'ai ressenti la volonté de la Dreal d'établir des relations de proximité avec les agences d'urbanisme et de faciliter notre coopération avec la direction de la prospective de la nouvelle région.

La proposition qui nous a été faite de contribuer à la mise en perspective des SCoTs pour intensifier les liens SCoT/SRADDET est une belle initiative!

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

La force de la Dreal dans une région étendue sur 8 départements, sachant que les agences d'urbanisme sont présentes sur 3 d'entre eux, est certainement celle d'un ambassadeur : le travail des agences d'urbanisme pourrait être relayé pour permettre une meilleure prise en compte des ressources et des équilibres territoriaux.

Bilan 2016

> Les missions essentielles du service

Les missions du service pilotage régional des moyens portent essentiellement sur :

- **La stratégie budgétaire régionale :** organisation du dialogue de gestion pour l'obtention des moyens régionaux et la répartition des crédits et des effectifs, la distribution des crédits et leur suivi synthétique,
- **Les engagements de service auprès des préfets de département :** l'activité de la Dreal pour leur compte est de l'ordre de 50% de l'activité totale,
- **Le pilotage de la participation de la Dreal aux contrats de plan État-région** régionaux et interrégionaux et aux fonds européens,
- **La gestion administrative des ressources humaines** sur la zone de gouvernance (la Dreal et les 8 directions départementales des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté) ainsi que la paie des agents,
- **La gestion prévisionnelle** des emplois, des effectifs et des compétences ainsi que la formation au niveau de la zone de gouvernance (c'est à dire Dreal et DDT),
- **L'accompagnement social.**

> Le budget régional et les mobilités

Le département appui au pilotage assure le pilotage, pour ce qui est du niveau zone de gouvernance, de la mobilité des agents et co-anime avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) le groupe métier des contrôleurs de gestion DRAAF/Dreal/DDT en région.

> L'accompagnement social

Le périmètre d'intervention du département accompagnement social comprend l'ensemble des services de la région Bourgogne-Franche-Comté (Dreal, DDT) intervenant sur les politiques du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

Il s'étend également à la direction interdépartementale des routes, aux directions territoriales Centre-Bourgogne et Rhône-Saône des voies navigables de France, à l'antenne du Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH), au Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), ainsi qu'à l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Nevers-Cosne-Plagny et à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Saône-et-Loire.

Participant au développement des politiques sociales, l'offre de service est déclinée en 4 axes : l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents, l'accompagnement au changement, la prévention de la désinsertion professionnelle et la prévention des risques psychosociaux.

Le département intervient sur la politique travailleurs handicapés en région.

> Les supports intégrés

Le département supports intégrés assure la gestion administrative et la paie des agents (établissement d'un mouvement de paie à chaque évolution individuelle de situation des agents).

Entre autres, ce département assure également l'instruction des dossiers de retraite et la liquidation des pensions. Il anime également le groupe métier des chefs des ressources humaines de proximité des services de la région.

> Les plans de formation

Le département GPEEC-formation est mobilisé sur la définition et l'ingénierie de la politique régionale en matière de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation régionaux et locaux.

Ce département anime les groupes métiers GPEEC et formation.

> La démarche qualité

Le service s'est impliqué en 2016 dans la démarche qualité de la nouvelle Dreal Bourgogne-Franche-Comté, en priorité sur l'harmonisation des pratiques entre les deux ex-Dreal Bourgogne et Franche-Comté dans les divers champs d'action du SPRM.

Chiffres clés



90 M€ de crédits de paiement subdélégués

3 000 agents dans le périmètre d'action des assistantes sociales

13 500 mouvements de paie pour plus de 1 000 agents

83% des agents de la Dreal ont suivi une formation

Perspectives 2017

> Le budget régional et les mobilités

2017 sera notamment consacrée à la dernière phase du décroisement des effectifs MAAF/MEEM et au décroisement des effectifs sécurité routière.

> L'évolution des effectifs sur la zone de gouvernance

La méthode d'allocation des moyens en effectifs va subir des adaptations au niveau national pour la répartition entre régions, dont l'impact sera étudié en vue de la répartition infra-régionale.

> L'accompagnement social

Les réflexions pour le plan régional handicap 2017-2020 vont s'appuyer sur le bilan finalisé en 2016 du précédent plan. Le département va participer à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux au sein de la direction inter-départementale des routes.

> Les supports intégrés

La sécurisation des actes de gestion et de rémunération des agents sera un axe important de travail en 2017 ainsi que la poursuite de la réflexion préalable à la création du pôle retraite sur la nouvelle zone de gouvernance.

> Le développement des compétences

Les actions identifiées en 2016 dans le plan régional de développement des compétences feront l'objet d'un travail de formalisation et concrétisation, notamment par les réseaux métier.

> La démarche qualité

Le travail d'harmonisation régional se poursuit en 2017. L'écoute formalisée des membres du réseau des secrétaires généraux des DDT et de la Dreal ira dans le sens de l'amélioration continue du fonctionnement du réseau et des activités RH sur la zone de gouvernance.



Représentation théâtrale sur le handicap psychique à Besançon

Regard extérieur



Thierry PONCET
Directeur départemental des Territoires
de la Haute-Saône



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

- La mise en place et le fonctionnement du réseau SG (Dreal-DDT) avec la présence d'un directeur. Ce réseau est un vrai lieu d'échange et de co-construction. Il ne fonctionne pas sur un mode descendant, mais contribue à la transparence et à la bonne appréhension des enjeux (dialogue de gestion, promotions, etc.)

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- La mise en place de la nouvelle Dreal s'est traduite par un accroissement des déplacements, la perte des interlocuteurs habituels, la confrontation à des modes de faire très différents. Pour ce qui concerne le réseau SG, le fonctionnement a permis de conserver ce qui fonctionnait bien dans l'ex Franche-Comté, un fonctionnement basé sur la confiance et la transparence.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Sur un certain nombre de sujets, la Dreal doit améliorer la fiabilité des informations transmises en les validant avec les DDT (exemple des listes pour promotions ou indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise).

Bilan 2016

> Le Secrétariat général, a pour mission d'assurer les fonctions support de l'ensemble de la Dreal

La fusion des Dreal Bourgogne et Franche-comté a représenté pour le Secrétariat général un enjeu prioritaire tout au long de l'année.

En matière de gestion des ressources humaines, il a fallu notamment prendre en charge la nouvelle affectation des presque 500 agents de la nouvelle Dreal Bourgogne-Franche-Comté créée au 1er janvier 2016 dans une organisation innovante en "bi-site".

Chaque agent s'est vu proposer un poste, identique, modifié, voire très différent du précédent : 450 agents ont accepté la proposition et une trentaine d'entre-eux ont fait valoir d'autres souhaits qui ont pu être pris en compte, soit par une nouvelle proposition de poste, soit sous forme d'un contrat d'adaptation et/ou de mobilité à court terme.

A noter en particulier la création d'un statut de "travail en site distant" permettant, lorsque l'activité le permet, aux agents dont le poste a été transféré sur l'autre site de ne pas changer de résidence administrative. Cette disposition expérimentale, soutenu par le Premier Ministre et utilisée par 42 agents, a permis de garder le niveau de compétence de la Dreal tout en offrant un accompagnement social apprécié.

> Il a fallu recréer de nouvelles conditions de travail liées notamment au fonctionnement en bi-site de la Dreal :

- **Création de "bureaux de passage"** sur les 2 sites principaux de Besançon et de Dijon pour les agents "nomades", en particulier les encadrants des services et des équipes d'agents sur les 2 sites ; cela a conduit à la location de

nouveaux locaux (13 bureaux pour 22 agents) proches du siège à Besançon-Témis, à une nouvelle distribution des bureaux et à des opérations de déménagements sur chaque site (plus de 200 agents directement concernés) ;

• Conception et déploiement d'outils de communication renforcés :

amélioration des conditions de visioconférence, web-conférence (JITSI) à partir des ordinateurs des agents, équipement de 72 agents en "kit nomade" (ordinateurs ultraportables, téléphones mobiles voire smartphones) ;

• Partage des serveurs informatiques

entre les 2 sites avec renforcement des liaisons et la mise en place d'une nouvelle architecture système ;
- mise à jour des données des agents et configuration des matériels informatiques ;

• Mise à disposition de billets et cartes prépayés

pour faciliter les déplacements en TER et bus ;
- incitations internes et soutien du dispositif Admobi inter-administrations de Franche-Comté pour privilégier le covoiturage, entre Dijon et Besançon notamment.

> L'harmonisation des pratiques suite à la fusion est un objectif permanent qui a nécessité d'importants travaux au sein des équipes du Secrétariat général

Cela concerne en particulier :

- **La gestion du personnel** dans toutes ses composantes : mobilités, promotions, règlement intérieur, dialogue social, suivi médical ;

- **La logistique** notamment la gestion des véhicules de service, l'accès à la restauration administrative avec la mise en place d'une prise en charge du déjeuner directement par la Dreal pour les agents en mission à Dijon ou à Besançon, ce qui évite les états de frais pour les agents "nomades" ;

- **L'informatique**, notamment pour la mise en œuvre d'un plan de classement unifié et contribuer à la convergence des systèmes d'information ;

- **Les finances** pour l'établissement d'un budget de fonctionnement unique et pour l'instruction des factures et des états de frais de déplacement. À noter, la fusion des 2 régies de recettes, les préparations à la mise en œuvre du nouveau logiciel Chorus-DT de gestion des frais de déplacement et du nouveau service facturier avec changement de comptable assignataire ;

- **Le contrôle de la commande publique et l'appui juridique** avec le regroupement complet des agents en charge de ces activités au siège à Besançon.

Le secrétariat général s'est attaché à assurer le bon déroulement du dialogue social, élément essentiel pour assurer la mise en œuvre de la fusion dans de bonnes conditions.

On notera notamment à ce niveau la finalisation en 2016 des chantiers particulièrement sensibles de l'affectation des agents sur de nouveaux postes, le suivi des mesures d'accompagnement, la nouvelle distribution des bureaux et les déménagements des agents, la réalisation du règlement intérieur.

Chiffres clés



6 réunions du CHSCT
(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

4 réunions du CT
(Comité Technique)

5 réunions informelles
avec les organisations syndicales

81 arrivées d'agents

100 départs d'agents

21 agents télétravailleurs

Perspectives 2017

➤ Pour 2017, le Secrétariat général, s'inscrit totalement dans un objectif d'amélioration de son efficacité et de modernisation des méthodes de travail

Il consolidera les travaux réalisés et poursuivra les chantiers engagés dans le cadre de la fusion de 2016.

Au-delà de ses missions d'assurer les fonctions support de proximité à l'ensemble des composantes de la Dreal, **plusieurs chantiers d'ampleur, sont prévus tels que :**

- L'implication dans le projet de cité administrative Viotte à Besançon, dans laquelle la Dreal représentera le plus grand effectif,
- La convergence des "restes à charge" des repas subventionnés des agents,
- Le développement du télétravail,
- La mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques et de Prévention (DUERP) pour l'ensemble de la Dreal,
- L'amélioration de l'archivage sur les sites de Dijon et de Besançon,
- La politique et les modalités de déplacements des agents et d'utilisation des véhicules de service,
- La mise en œuvre de nouveaux outils financier (Chorus-DT) et de suivi des temps (Casper),
- La mise en œuvre du service facturier avec changement de comptable assignataire et la consolidation de la régie de recettes,
- La fiabilisation de la base de données des agents pour la gestion prévisionnelle des effectifs,
- Le renforcement des soutiens aux services en matière de contentieux et la formation des nouveaux agents affectés à la commande publique.



Pose du premier autocollant Admobi sur une voiture de service par Mme la préfète de région - janvier 2017

Regard extérieur



Denis DELCOUR

Directeur de projet "réforme territoriale"
auprès de la préfète de région



Quelle est la réalisation partenariale de 2016 dont vous êtes fier ?

- Notre région s'est fortement engagée dans des actions de modernisation et les sujets de satisfaction sont nombreux. Je pense en particulier au déploiement de la web-conférence interministérielle JITSi initiée par la Dreal (Laurent ASSENAT et Jean-Michel DUBOIS).

Je pense aussi au système d'auto-évaluation partagée du management des administrations, SyMP-A, pour lequel Thierry VATIN s'est impliqué.

Ceci dit, j'ai choisi de parler du service de covoiturage "admobi.fr" dont nous faisons bénéficier l'ensemble des agents des services de l'État en région, pour leurs déplacements professionnels. Admobi a été mis en œuvre en moins de six mois. Une gageure !

Que vous a apporté la nouvelle organisation de la Dreal suite à la fusion des régions ?

- Dès le départ, la Dreal s'y est impliquée, notamment à travers les analyses de Slime CEDRATI, puis dans le cadre du test qui a été mené par les agents de la Dreal et de la Direccte, avant le lancement officiel du service, le 13 décembre dernier. Les remontées d'information et les propositions de la Dreal ont été précieuses et il en est tenu compte, y compris dans les développements prévus en 2017. La Dreal montre également l'exemple sur le plan des inscriptions à ce service.

Si vous aviez une attente à formuler à la Dreal, quelle serait-elle ?

- Le covoiturage doit se déployer plus fortement qu'aujourd'hui. Mme la préfète de région y est très attachée. C'est notamment une question d'économie sur des budgets en tension. Outre les fortes incitations que les chefs de service recevront, il faudra faire œuvre d'imagination dans les actions incitatives. Il faut que celles-ci "parlent" des co-voitureurs mais aussi que les informations soient données aux agents qui les "connectent" bien sur le fond du sujet : une administration exemplaire à la fois sur le plan de la protection de l'environnement et sur la gestion des deniers publics. Pour ce faire, nous aurons besoin de la Dreal. Je sais que nous pouvons compter sur elle.

UD _ Les unités départementales

La Dreal exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département pour les missions relevant de leur compétence.

À ce titre, les unités départementales assurent le relais de proximité de la Dreal et la représentent dans une majorité de réunions départementales.

Selon les sujets, elles peuvent s'appuyer autant que de besoin sur l'expertise des services du siège de la Dreal.

Les UD assurent plus particulièrement les missions régaliennes, dont l'instruction des projets d'activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur la santé et l'environnement, puis leur contrôle (réglementation des installations classées).

Elles interviennent également en matière de contrôle technique des véhicules.

Les pages qui suivent retracent non seulement l'activité propre des UD en département mais illustrent aussi comment, plus globalement, l'action de la Dreal prend effet concrètement sur les territoires des huit départements qui constituent la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Site Seveso Valinox Nucléaire à Montbard (photo auxois-21.com)



UD 21

Entreprise Fiday Gestion (photo entreprise)



UD 25/70

Manufacture Hermès à Seloncourt (image DRLW Architectes)



UD 25/90

Bio-raffinerie Insect sur la zone Innovia de Dole (image d'illustration)



UD 39

Projet éolien de Lentefaye (photomontage)



UD 58/89

Construction centre de stockage de Suez RV à Torcy (image UD DREAL BFC)



UD 71

UD 21_Côte-d'Or

➤ Quelques chiffres pour l'UD de Côte-D'Or

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en fonctionnement, soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (autorisation simplifiée), sont au nombre de 355, dont 89 carrières et 47 installations présentant des risques accidentels ou chroniques importants (soumises aux directives européennes Seveso et IED).

➤ Mise en œuvre de la révision de la directive européenne Seveso III

En Côte d'Or, cette mise en œuvre, et les nouveaux seuils associés, a entraîné en 2016 le classement Seveso de 5 nouveaux établissements : deux seuils haut (FM Logistics à Fauverney et EDIB à Longvic) et trois seuils bas (Synkem à Chenôve, ID Logistics à Genlis et Valinox Nucléaire à Montbard).

Le département est particulièrement impacté par cette évolution réglementaire.

En effet, seuls 12 établissements Seveso supplémentaires ont été recensés à l'échelle de la totalité de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les Seveso seuil haut, les dispositions suivantes s'imposeront aux exploitants :

- Une **politique de prévention** des accidents majeurs (PPAM) devra être mise en place ou réexaminée ;
- L'**étude de dangers** devra être mise à jour et être réexaminée par l'Inspection ;
- Une **fiche d'information renforcée** devra être établie et mise à disposition du public ;
- Un **système de la gestion de la sécurité** (SGS) sera mis en place ; un plan d'opération interne (POI) sera élaboré.

➤ Chaque année, la Dreal complète son programme pluriannuel d'inspection par un focus particulier sur certaines thématiques de priorité nationale

Au cours de l'année 2016, l'unité départementale de la Côte-d'Or a particulièrement porté ses efforts sur les sites illégaux non autorisés : centres de traitement de véhicules hors d'usage, installations de stockage de déchets inertes (ISDI), carrières et entrepôts...

Ces sites constituent, en effet, une réelle concurrence déloyale aux sites régulièrement autorisés.

UD 25/70_Doubs_Haute-Saône

➤ Sur ce secteur, 356 établissements industriels classés pour la protection de l'environnement sont recensés.

L'unité départementale a réalisé 202 visites en 2016 dans les arrondissements de Besançon et Pontarlier. 204 installations classées sont référencées sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement dans ces 2 arrondissements du Doubs. **L'unité départementale y a effectué un total de 109 visites d'inspection pour l'année 2016.**

Deux nouvelles autorisations et 39 récépissés de déclaration ont été délivrés. La majorité de ces récépissés font suite à des demandes du bénéfice de l'antériorité. Celles-ci relèvent de l'entrée en vigueur du décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 et du décret n° 2014-1501 du 12 décembre 2014, qui modifient la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les incinérateurs de Besançon et Pontarlier ont été inspectés en deux temps. La première visite concernait les équipements sous-pression. La deuxième visite concernait le suivi des incinérateurs. Les visites ont été faites en binômes croisés.

Au 31 décembre 2016, les parcs éoliens Rougemont Baume, Vaite et Bussièrès autorisés en 2015 étaient en construction pour un total de 43 éoliennes.

➤ En Haute-Saône, parmi les faits marquant de 2016, on peut noter l'instruction des modifications des conditions d'exploitation des activités exercées par :

- L'**entreprise SAHGEV** à Gevigney et Mercey, actrice majeure dans la conception et la fabrication de vérins hydrauliques dans l'industrie agricole, la manutention ou encore dans les secteurs de l'environnement et du matériel mobile. Cette entreprise a vu son activité se développer avec 55 nouveaux clients en 3 ans.

- L'**entreprise Fiday Gestion** à Chassey-Les-Scey spécialisée dans la fabrication de pièces de freinage en fonte (tambours et disques) pour le marché des véhicules industriels. En 2016, cette entreprise a été lauréate Eco Technologie Innovante.

Leader européen des tambours de freins pour camions, l'entreprise a mis au point le procédé Bat'Ring permettant de recycler des piles usagées, fournies par un éco-organisme du Jura, dans son processus de fabrication de fonte. Ainsi, FIDAY Gestion n'a plus besoin d'acheter de manganèse. Elle participe ainsi à l'économie circulaire, en utilisant des piles usagées.

- Instruction d'une demande d'autorisation pour la **déchetterie de Pusey**. Le chantier d'extension va tripler la surface de la déchetterie pour offrir une meilleure capacité de tri sur ce site, qui figure déjà parmi les déchetteries les plus importantes en termes de tonnage et fréquentation dans le département.

UD 25/90_Doubs_Territoire de Belfort

➤ Inspection des installations classées dans l'arrondissement de Montbéliard...

Une reprise d'activité importante est à noter dans le secteur de l'automobile, avec en particulier :

- La mise en place de la nouvelle zone fournisseurs à proximité immédiate de PSA Sochaux/Montbéliard, avec les nouvelles activités des sociétés Géodis, Plastic Omnium, MC Synchro ;
- L'augmentation de l'activité du site Faurécia Audincourt (fabrication des hayons pour 3008) ;
- Une augmentation d'activité sur les sites Faurécia, Trécia et Lisi Automotive.

Dans l'industrie du luxe, on peut noter l'implantation d'une nouvelle manufacture Hermès à Seloncourt (280 emplois à terme) venant conforter les installations classées existantes dans ce secteur.

Il convient également de souligner le développement important de la zone d'activités industrielles Technoland sur la commune d'Etupes, avec le regroupement des activités de la société Onyx Est et l'implantation de la société Métalhom.

Ce regain d'activités nous a ainsi conduit à intervenir sur l'instruction des procédures d'autorisation d'exploiter avec en particulier le dépôt de 10 dossiers relevant de la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (en autorisation et déclaration).

➤ ... et sur le département du Territoire de Belfort

L'année 2016 a été marquée par :

- L'instruction des procédures ICPE liées à la fusion des sociétés Général Electric/Alstom Power situées sur le site Technom de Belfort ;

- Le suivi du projet d'extension des installations classées exploitées par Reydel SA à Rougegoutte ;

- L'instruction du projet d'extension de la carrière de roches magmatiques exploitée par la Société des Carrières de l'Est à Lepuix. Cette carrière, agréée par la SNCF, produit des granulats utilisés en ballast des voies LGV ;

- L'instruction des dossiers de cessations d'activités et de requalification foncière d'anciennes installations classées (Macplus à Offemont, ETS90 à Valdoie) permettant le développement urbain des communes sur lesquelles elles étaient situées.

UD 39_Jura

➤ Le Jura, est un département à vocation industrielle historique

Une filière "bois" et une filière "plasturgie" bien implantées, y côtoient les principales entreprises métropolitaines du secteur de la lunetterie et du jouet, industries fortement exportatrices mais soumises à la concurrence internationale.

Le Jura connaît une évolution favorable de l'emploi dans le secteur de la métallurgie de précision et de la transformation des métaux ainsi, que dans celui des industries agroalimentaires (secteur laitier dont la production des AOC Comté/Morbier).

➤ Augmentation du nombre de projets d'implantation ou d'extension de sites industriels

Aussi, le nombre de procédures d'instruction au titre de la réglementation

relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a-t-il fortement augmenté pour 2016.

➤ Un secteur d'innovation

Parmi ces projets, on peut noter la création d'une bio-raffinerie d'insectes sur la zone Innovia de Dole portée par la société Ynsect.

Ce projet consiste en la combinaison d'un élevage industriel de vers de farine et d'installations permettant ensuite d'extraire de ces insectes des substances organiques pour les marchés de la nutrition animale (protéines, lipides, etc.) et pour le secteur de la chimie verte (polysaccharides, peptides, engrais).

Le ver de farine est un insecte autochtone, non invasif, de l'ordre des coléoptères qui dispose de caractéristiques intéressantes dans le cadre d'un élevage industriel : un cycle de croissance et reproduction

relativement rapide en conditions contrôlées, un régime alimentaire omnivore et des besoins en eau faibles, l'absence de vol chez l'adulte, un caractère grégaire et une vitesse de déplacement très faible (au maximum quelques mètres par heure).

En vue de la maîtrise des risques potentiels associés à ce type d'installation, des prescriptions réglementaires spécifiques ont été fixées par arrêté préfectoral :

- conditions particulières pour l'élevage, le transit et la manipulation d'insectes de telle sorte que les insectes, ne puissent pas sortir des installations (absence d'ouverture directe dans les locaux d'élevage, état de surface des sols et parois) ;
- dispositifs pour éviter toute circulation d'insectes par les réseaux d'eau ;
- contrôle des rejets atmosphériques.

UD 58/89_Nièvre_Yonne

> L'éolien est une thématique forte dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne

Parmi une dizaine de dossiers déposés en 2016, le projet éolien de Lentefaye représente le plus gros dossier déposé pour l'UD mais également pour toute la région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet, porté par Global Wind Power, et cinq de ses filiales, est situé sur les deux départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Il a nécessité 5 dossiers de demandes d'autorisation unique, avec une étude d'impact commune.

Il prévoit l'implantation de 56 mâts de 114m de haut, pour une puissance totale de 168 MW.

18 des éoliennes de ce parc seront situées dans une zone Nord (sur les

communes de Cercy-la-Tour, Isenay et Saint-Gratien-Savigny) et 38 dans une zone Sud (sur les communes de Luzay, Saint-Seine, Savigny-Poël-Fol, Tazilly, Ternant, Cressy-sur-Somme, Issy l'Evêque et Marly-sous-Issy).

14 de ces machines seront implantées en forêt et 18 en lisière (essentiellement en zone Nord).

Ce parc éolien est par ailleurs situé à 15 km du Mont Beuvray (classé Grand Site de France) et à proximité du Canal du Nivernais (avec un projet de classement du tronçon Anisy-Isenay).

En 2016, de nombreuses réunions se sont tenues avec les services instructeurs, les porteurs de projets et les différents partenaires associés au projet, coordonnées par le préfet de la Nièvre.

L'année 2017 a vu le dépôt des compléments relatifs au paysage (avec nouvelles variantes d'implantation).

Le dépôt des compléments des volets biodiversité et acoustique sont attendus d'ici 2018.

L'instruction pourra alors reprendre si ces compléments répondent aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel identifiés.

Le dossier sera alors soumis à l'enquête publique.

UD 71_Saône-et-Loire

> La gestion des déchets, une thématique prégnante du département de Saône-et-Loire.

En 2016, plus de 230 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'un enfouissement dans les trois installations de stockage de déchets non dangereux non inertes encore en activité que compte le département.

Ces tonnages sont en diminution grâce notamment à l'amélioration des conditions de tri et à la mise en service en 2015 de la nouvelle unité de tri-méthanisation du SMET (syndicat mixte d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés) à Chagny, en plus de l'unité de tri-compostage CRM à Montceau-les-Mines.

Le suivi de ces installations s'est notamment traduit par la réalisation d'autant de visites d'inspections

approfondies, mais également de l'animation des cinq commissions de suivi de site qui leur sont associées, et enfin de l'instruction de la demande d'autorisation d'extension du site Valest à Grange où un nouveau casier prolongera l'installation jusqu'en 2023.

Par ailleurs depuis 2015, les centres de stockage de déchets inertes sont désormais soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Après une première phase d'inventaire conduite en 2015, l'inspection de l'environnement a réalisé 7 visites d'inspections en 2016 sur ces sites, dont deux installations en situation irrégulière.

Ces inspections ont également ciblé différents centres de transit-regroupement de déchets dangereux ou encore de centres d'apports-volontaires gérés généralement par les

communes, qui opèrent de vastes opérations de rénovations ou regroupement, avec à la clé pas moins de 6 dossiers de demandes d'enregistrement ou d'autorisation instruits au cours de l'année.

Le suivi de l'ancienne décharge de Montchanin dont l'animation de la commission de suivi de site qui lui est associée, les travaux de sécurisation sur les déchets d'amiante enfouis sur les territoires de Paray-le-Monial ou de Vitry-en-Charolais, des résidus de traitement du minerai d'uranium à Gueugnon, enfin la mise en place de servitudes sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères des Génatats à Montceau-les-Mines ont constitué autant de sujets de travail conduits par l'unité départementale de Saône-et-Loire.



DREAL
BOURGOGNE-
FRANÇHE-
COMTÉ

ADRESSE > TEMIS - TECHNOPOLE MICROTECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
17E RUE ALAIN SAVARY - CS 31269
25005 BESANÇON CEDEX

INTERNET > bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

TÉLÉPHONE > 03 81 21 67 00 > **FAX >** 03 81 21 69 99